

3° Opposition, saisie-arrêt, dénonciation, contre-dénonciation, assignation en validité :	
Original.....	4 00
Par chaque copie.....	1 00
4° Saisie-exécution :	
Original de l'acte.....	5 00
Par chaque copie au gardien et au saisi.....	1 00
Assistance de témoins, par chacun.....	2 00
5° Saisie-brandon (même tarif).	
6° Frais de gardien pour la saisie-exécution :	
Huit premiers jours, par jour.....	2 00
Jours suivants.....	1 50
7° Frais de justice pour la saisie-brandon :	
Par chaque jour.....	1 50
8° Procès-verbal d'affiches et placards :	
Original.....	5 00
Visa par le procureur de la République.....	1 00
Par chaque exemplaire d'affiche.....	50
9° Transports des effets saisis au lieu de la vente (à régler).	
10° Procès-verbal de vente, après saisie-exécution ou saisie-brandon :	
Original.....	6 00
Chaque copie.....	1 00
Salaire des témoins (deux).....	4 00
Frais de criée et de vente, 1 0/0 du produit total.	
11° Procès-verbal de récolement :	
Avec ou sans sommation.....	5 00
Chaque copie.....	1 00
12° Sommation à tous débiteurs, tiers débiteurs et autres :	
Original.....	3 00
Chaque copie.....	1 00
13° Procès-verbal de défaut de vente ou de renvoi :	
Original.....	3 00
Témoins.....	4 00
Chaque copie.....	1 00
14° Frais de transport à Tahiti :	
Par chaque myriamètre en dehors des districts de Pare, Arue et Faaa.	5 00
A Moorea.....	20 00